



Réf.: ST/HA/LL N°216.23

Catégorie : Réglementation temporaire De Circulation et de Stationnement

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Animations mairie

Place du marché – Allée Simone Signoret – Rue Carnot

Le Maire de la Ville d'Achères,

VU le Code Général des collectivités Territoriales L2213-12.

VU le Code de la Route en vigueur ses articles R411et R417 sur le stationnement gênant et l'article R325 sur la mise en fourrière.

VU le règlement de voirie.

VU l'arrêté du Maire du 04 juillet 2020, portant délégation à Monsieur Daniel GIRAUD, Maire Adjoint, chargé de l'Entretien du Patrimoine, des Travaux, de la Voirie et de la Propreté,

VU le règlement de voirie.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement les jours de marché.

ARRETE

Article 1 : Le 16 décembre 2023 de 06h30 à 19h, la place du Marché et l'allée Simone Signoret seront interdites à la circulation et au stationnement.

Article 2 : Le 16 décembre 2023 de 06h30 à 19h, la rue Carnot (à la hauteur de la place du marché) sera interdite à la circulation et au stationnement.

Article 3 : Le non respect des règles de circulation et de stationnement constitueront une infraction au sens du code de la route et seront poursuivis conformément à la réglementation en vigueur. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur. Les contrevenants seront punis d'une contravention de 1ere classe.

Article 4 : Les signalisations horizontales et verticales, conformes aux normes en vigueur, seront mises en place ou effectuées par les services municipaux de la ville.

Article 5 : Les services de police devront prendre toutes les mesures nécessaires quant à la bonne exécution de cet arrêté.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville d'Achères et Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de Conflans-Sainte-Honorine seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Achères, le 14/12/2023

Le Maire Adjoint chargé
l'Entretien du Patrimoine,
des Travaux, de la Voirie
et de la Propreté



Daniel GIRAUD

Transmis à :

Commissariat de Police
Police Municipale
Centre Technique Municipal
SDIS d'ACHÈRES
CU GPSEO
Service des Sports
Services juridiques
Service voirie

Hôtel de ville

8, rue Deschamps-Guérin - B.P. 100 - 78260 Achères
Téléphone. 01 39 79 64 00 - Fax. 01 39 11 22 42 - www.mairie-acheres78.fr

